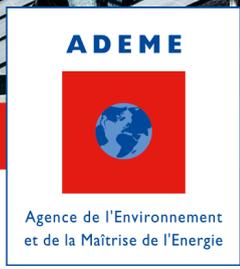


# LES AVIS DE L'ADEME

Décembre  
2019

## Les projets d'énergies renouvelables participatifs



### SOMMAIRE

A retenir.....	2	Les projets EnR à gouvernance locale .....	5
Enjeux .....	3	Le financement participatif plateforme en ligne .....	8
Contexte.....	3	Actions de l'ADEME .....	9
Projets participatifs : investir, s'investir, les deux ? ...	4	Pour en savoir plus .....	9

# Les projets d'énergies renouvelables participatifs

## À retenir

L'ADEME distingue deux grands types de projets d'EnR participatifs, répondant à des attentes différentes :

- **Les projets à gouvernance locale** où les citoyens et/ou les collectivités s'impliquent dans la gouvernance en étant actionnaires, avec une rémunération sous la forme de **dividendes**.
- Les projets qui, une fois terminées les étapes de développement, se font financer une part de leur dette par des particuliers qui prêtent leur argent (souvent via des **plateformes de crowdfunding**) avec une rémunération sous la forme **d'intérêts**.

**L'ADEME encourage les collectivités et les particuliers à participer aux projets d'énergies renouvelables (EnR). La multiplication de ces projets d'EnR participatifs est nécessaire à l'accélération de la transition énergétique.**

- Pour les collectivités, c'est un moyen de favoriser **l'appropriation** locale des projets et leur intégration, et d'optimiser leurs retombées socio-économiques sur les territoires.
- Pour les citoyens, ces projets offrent une **opportunité** de passage à l'action en faveur de la transition énergétique.

Afin de faciliter l'intégration territoriale des énergies renouvelables dans la durée, **les pouvoirs publics doivent poursuivre l'accompagnement de ces deux dynamiques complémentaires** en minimisant les risques financiers portés par les investisseurs citoyens ou publics. De plus, l'ADEME considère que les incitations données par l'Etat doivent progressivement être plus exigeantes sur la part de capital détenu par les citoyens et les collectivités pour conforter la cohérence territoriale et temporelle des financements citoyens avec les caractéristiques des projets EnR.

**Pour les banques de détail, la montée en puissance des projets EnR participatifs devrait constituer une opportunité pour renforcer la transparence et l'impact des produits financiers** proposés aux particuliers, en les fléchissant, plus massivement qu'aujourd'hui, vers les secteurs clés de la transition écologique et solidaire que sont les EnR.

### *Concernant les projets EnR à gouvernance locale (souvent appelés projets citoyens)*

**Les collectivités de toutes tailles et leurs groupements (syndicats d'énergie, entreprises publiques locales...) ont un rôle clef dans l'essor** de ces modes de développement grâce à leurs prérogatives en matière d'énergie et de planification, leur connaissance du territoire et leur rôle de facilitateurs et mobilisateurs auprès des habitants. Participer à un tel projet constitue une porte d'entrée pour développer d'autres actions liées à la transition énergétique, en agissant également sur les **consommations d'énergie**.

**Pour les particuliers, s'impliquer permet de co-construire un projet d'EnR** s'intégrant dans leur territoire, de bénéficier directement des retombées économiques du projet et ainsi de devenir de véritables acteurs de la transition.

**Pour les développeurs, cela augmente les chances de succès des projets** et l'adhésion des riverains en rendant plus transparente et concertée leur démarche de développement, en nouant des partenariats avec les acteurs locaux très en amont.

### *Concernant les projets EnR avec « crowdfunding »*

**Pour les particuliers, c'est un moyen simple de flécher son épargne** vers des projets vertueux du point de vue de l'environnement grâce à des produits financiers présentant des taux attractifs par rapport au marché et avec des risques maîtrisés. C'est un premier niveau d'implication qui permet de se familiariser avec les enjeux de la transition énergétique.



## ENJEUX : ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE...

L'Union européenne, et en particulier la France, est engagée dans la lutte contre le changement climatique et la diminution du recours aux énergies fossiles. Fin 2018, la France a atteint globalement 16,5%<sup>1</sup> d'EnR dans la consommation finale d'énergie. Quant au développement des EnR électriques, il s'est accéléré depuis les années 2000 avec un taux de 22,7%<sup>2</sup> dans le mix électrique en 2018. L'objectif est d'atteindre 40% d'EnR électriques d'ici 2030<sup>3</sup>.

Ces projets sont répartis sur le territoire et nécessitent une forte collaboration entre tous les

acteurs locaux. Certains, en particulier les projets éoliens, photovoltaïques ou de méthanisation, peuvent faire l'objet de **recours** qui allongent considérablement leur durée de développement voire les empêchent d'aboutir.

**La participation active des collectivités et des habitants dans les projets d'EnR est une réponse aux enjeux d'intégration locale et d'appropriation. Ils permettent de massifier la transition énergétique tout en favorisant les retombées économiques et sociales sur les territoires.**

## CONTEXTE : PAR ET POUR LES COLLECTIVITÉS ET LES CITOYENS !

**Les réformes territoriales ont peu à peu renforcé les rôles des collectivités.** Désormais, les Régions sont chefs de file en matière d'énergie et de climat et les EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) coordonnent la mise en œuvre de la transition énergétique sur leur territoire.

**Historiquement cantonné à un rôle de consommateurs passifs dans un marché de l'énergie en monopole régulé, les citoyens souhaitent également de plus en plus prendre part à la transition énergétique.** Selon l'enquête « Les Français et l'environnement »<sup>4</sup>, **plus de 90% des Français plébiscitent le développement des EnR.** Par exemple, depuis 2007, les ménages peuvent choisir un fournisseur d'électricité verte<sup>5</sup>. L'investissement dans des projets d'EnR locaux fait aussi partie des actions que la majorité des Français seraient prêts à faire. En 2018, 54% se déclaraient prêts à placer leur épargne dans des projets EnR alors qu'ils n'étaient que 6% à déclarer connaître un moyen de le faire.

**De fait, une partie de l'épargne des Français pourrait être mobilisée et fléchée directement vers des projets de transition écologique :** fin 2018, la somme des comptes courants des

ménages, des livrets A, des livrets de développement durable et solidaire et autres produits d'épargne réglementée s'élevait à **1 312 milliards d'euros**<sup>6</sup>.

Depuis les années 2010<sup>7</sup>, **la législation s'est assouplie et un cadre incitatif** s'est développé ce qui donne aux collectivités et aux particuliers l'opportunité d'agir pour le développement des projets EnR. Dans le même temps, un réseau d'outils et d'acteurs soutenus par les organismes publics se sont développés pour accompagner le déploiement de ces initiatives.

La dynamique des projets EnR à gouvernance locale est forte chez certains de nos voisins européens. Au Pays-Bas, si l'on dénombrerait seulement 25 projets au total jusqu'en 2010, leur nombre n'a cessé de croître depuis, pour atteindre près de 500 projets fin 2018 soit plus de 70 000 membres, 160 MW de puissance éolienne et 102 MW de puissance photovoltaïque. En Allemagne, pour 42 % des capacités d'ENR électriques installées entre 2000 et 2016, le capital était détenu majoritairement par étaient des particuliers et des agriculteurs, ce qui représentait déjà plus de 40 GW en 2016 (source IDDRI).

1 Chiffres clés de l'énergie, septembre 2019

2 RTE, Panorama de l'électricité renouvelable, 2019

3 L'atteinte de ces objectifs est indissociable des efforts à conduire sur nos consommations d'énergie. Ainsi la France s'est fixé un objectif de diminution de l'ensemble de ses consommations énergétiques de -20% en 2030 et -50% en 2050 par rapport à 2012.

4 ADEME, « Les Français et l'environnement », OpinionWay, 2018.

5 Pour plus d'information sur les offres vertes, consulter l'avis de l'ADEME <https://presse.ademe.fr/2018/12/avis-renforcement-de-la-transparence-et-creation-dun-label-les-propositions-de-lademe-pour-developper-des-offres-delectricite-verte-plus-ambitieuses.html>

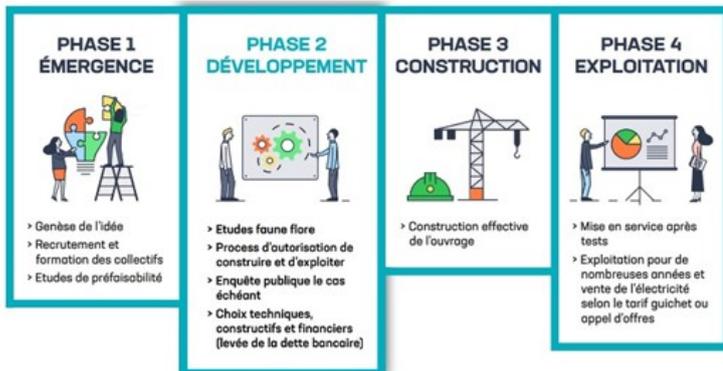
6 Banque de France, Rapport annuel de l'Observatoire de l'épargne réglementée, 2018.

7 Ordonnance du 30 mai 2014 instituant le cadre du financement participatif, Loi Pour la Transition Énergétique et pour la Croissance verte en 2015, mise en place de bonus dédiées dans les appels d'offre de la CRE depuis 2016. Loi Énergie Climat de novembre 2019.

## PROJETS PARTICIPATIFS : INVESTIR, S'INVESTIR, LES DEUX ?

### Le montage et le financement des projets EnR

Un projet d'EnR est en général porté par une société dédiée qui permet à plusieurs investisseurs de se regrouper. Le projet traverse plusieurs phases qui ne sont pas toujours portées par la même entité.



Deux sources de financement existent.

- **Les fonds propres - entre 10% et 30% du coût d'investissement total** - constituent le capital social de la société apporté par les actionnaires investisseurs que sont les collectivités, les citoyens regroupés, les développeurs... Les actionnaires ont des droits de vote ce qui leur confère un **pouvoir de décision** dans le projet en fonction de leur apport. L'emprise d'un actionnaire sur le projet est d'autant plus forte que **son apport est élevé et surtout réalisé en amont dans la vie du projet, lorsque les décisions importantes sont prises**. Les actionnaires sont rémunérés via des **dividendes** ; leur niveau de rémunération dépend donc de la bonne réussite du projet. Les relations entre actionnaires et leurs prérogatives sont contractualisées dans les statuts de la société et précisées via un pacte d'actionnaires.
- **La dette - entre 70% et 90% du coût d'investissement total** - est mobilisée une fois que le capital est constitué. Il s'agit de prêts bancaires ou de prêts participatifs via des plateformes de crowdfunding. Les prêteurs sont

rémunérés via un **taux d'intérêt**. Ils n'ont **aucun pouvoir de décision** dans le projet. Ils **interviennent très en aval du projet une fois que toutes les décisions sont prises**.

### Les 2 types de projets EnR participatifs

Un **projet participatif** est un projet dans lequel les citoyens sont impliqués au sens large, soit dans son financement (financement participatif), soit dans sa gouvernance, soit les deux.

**Tous les projets d'EnR peuvent être concernés** par une participation citoyenne, qu'il s'agisse de projets d'électricité, de gaz ou de chaleur renouvelable (éolien, photovoltaïque, méthanisation, hydraulique, chaufferie biomasse, réseau de chaleur...).

L'ADEME distingue deux grands types de projets d'énergie renouvelable participatifs. D'une part, **les projets d'EnR à gouvernance locale**, d'autre part, **les projets EnR sans gouvernance locale**, qui, une fois terminées les étapes de développement (étude de faisabilité réalisée et permis obtenu), ouvrent simplement leur financement en proposant à des particuliers de **prêter leur argent via des plateformes de crowdfunding**.



**Ce qui distingue principalement ces deux types de projet est leur degré d'ancrage local et leur mode de gouvernance.** Il existe des projets hybrides qui mêlent les deux dynamiques.

Depuis quelques années, l'Etat soutient l'émergence de ces deux types de projets via deux niveaux de bonus octroyés aux lauréats des appels d'offres pour la production d'électricité

renouvelable (solaire, éolienne, hydraulique, biomasse). En 2017, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a mis en place en partenariat avec les acteurs du crowdfunding, le premier label public destiné au financement participatif, le label « Financement participatif pour la croissance verte ». Il garantit la transparence et l'engagement environnemental des projets<sup>8</sup>.

## LES PROJETS ENR À GOUVERNANCE LOCALE

### Chiffres clefs

**En 2019, près de 110 projets EnR à gouvernance locale étaient en fonctionnement pour 148 MW** installés dont 13 projets éoliens qui totalisent près des deux tiers de la puissance totale. 86 projets photovoltaïques cumulent un tiers de la puissance. Il y a également des installations de méthanisation, de petite hydraulique et de chaufferies biomasse. En plus de ces projets en fonctionnement, **près de 125 projets supplémentaires (222 MW) sont à l'étude. Au total c'est environ 11 000 citoyens qui seraient impliqués dans tous ces projets<sup>9</sup>.**

En France, les projets à gouvernance locale représentent moins de 1% du parc électrique renouvelable en fonctionnement.

### La gouvernance locale, c'est quoi ?

**Les projets EnR à gouvernance locale<sup>10</sup> sont des projets dans lesquels les collectivités et/ou les citoyens sont actionnaires et participent à la gouvernance.** Le plus souvent, on parle de « gouvernance locale » dès lors que les collectivités et les citoyens exercent un contrôle effectif sur le projet c'est-à-dire qu'ils détiennent au moins 40 % des droits de vote sans qu'aucun autre actionnaire ne détiennent de fraction supérieure (article L233-3 du code du commerce).

Les sociétés de projet optent en général pour les formes juridiques de type société à actions simplifiées (SAS) ou société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). Dans certains cas, une association préfigure la création de la société et permet de faire émerger le projet.

**En droit français, il n'existe pas de définition officielle** des projets EnR à gouvernance locale. Cependant, [l'Association Energie Partagée](#) a mis en place une charte pour les projets « citoyens » avec 4 critères : ancrage local, finalité non spéculative, gouvernance démocratique, écologie. Au niveau européen, ces projets correspondent à la définition des **communautés d'EnR<sup>11</sup>**.

### Quand s'impliquer ?

C'est dans les **phases d'émergence et de développement** que le travail de co-construction entre collectivités, habitants voire développeurs est le plus fructueux et permet d'aboutir à un projet en phase avec le territoire. Les premiers apports en fonds propres servent à financer les études technico-financières et juridiques qui auront un **impact décisif** sur le projet. En étant actionnaire dès la naissance du projet, on limite certaines formes de spéculation qui surviennent parfois en amont de certains projets. Il est également possible, une fois l'autorisation obtenue, qu'un projet financé intégralement par un développeur privé soit racheté par des collectivités locales ou par des citoyens, on parle alors de « rachat ».

<sup>8</sup> Pour en savoir plus sur le label, consulter <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/label-financement-participatif>

<sup>9</sup> Données issues de l'observatoire Energie Partagée.

<sup>10</sup> Les projets EnR sont communément appelés « projets citoyens ». Cependant, bien que très répandue, l'utilisation du terme « citoyen » en tant qu'adjectif constitue un abus de langage, celui-ci étant un nom commun. Par ailleurs, le fait d'associer également à ce groupe les projets portés par les collectivités locales sans participation directe de particuliers peut susciter des interrogations..

<sup>11</sup> Directive Européenne « EnR » 2018/2001

## Comment les citoyens peuvent (s')investir ?

Si l'initiative est portée par des habitants, y associer la collectivité est un facteur facilitant grâce à son rôle de caution pour le projet et à ses compétences internes. **L'implication financière des riverains** peut se faire directement mais est souvent « intermédiée » c'est-à-dire qu'ils se rassemblent volontairement au sein de structures intermédiaires afin de faciliter la gouvernance. Ces structures peuvent être créées au niveau local et peuvent, dans certains cas, investir dans plusieurs projets sur un territoire défini. Au niveau national, Energie Partagé Investissement<sup>12</sup> permet aux particuliers, riverains ou non, d'investir de manière transparente dans les projets d'EnR à gouvernance locale répondant à une charte de qualité.

« Le fait d'avoir associé les citoyens dès le début du projet a permis d'ajouter des exigences environnementales et sociétales » Antoine R. - Les Survoltés d'Aubais

## Comment les collectivités peuvent (s')investir ?

Les collectivités jouent à la fois le rôle de **financeur** (au travers de fonds régionaux, de sociétés d'économie mixte ou de sociétés d'investissement locales) et **un rôle crucial de mobilisation des partenaires ou des particuliers**. Elles peuvent être présentes parmi les acteurs à l'origine du projet et, quand elles ne le sont pas, les initiateurs se tournent en général très rapidement vers la collectivité pour s'assurer qu'il n'y a pas de point de blocage majeur pour la poursuite du projet ou pour obtenir leur participation, par exemple s'il s'agit d'un terrain public. Lorsque la collectivité est à l'initiative du projet, elle peut avoir un **effet d'entraînement** non négligeable<sup>13</sup>. En effet, elle peut par exemple mettre en concurrence des développeurs en lançant un **appel d'offre** afin de sélectionner un groupement adapté. Par ailleurs, les collectivités disposent de **foncier** qui peut être mobilisé pour le projet, connaissent les enjeux territoriaux et

disposent d'une **capacité à communiquer** dans les médias locaux. Enfin, en fonction de leur taille, elles disposent de moyens d'ingénierie technique et financière. La volonté politique régionale peut aller jusqu'à la mise en place d'une politique de soutien avec des appels à projets spécifiques.

## Comment les développeurs peuvent (s')investir ?

Les développeurs privés disposent notamment de **compétences** techniques, juridiques et financières importantes. Ils peuvent **jouer un rôle important** au sein des projets à gouvernance locale, notamment pour la performance économique et industrielle du projet. La signature de contrats de **co-développement** entre les acteurs du projet est alors indispensable car cela clarifie les rôles de chacun dans cette phase cruciale.

### Le dispositif de financement EnRciT



Les porteurs de projet EnR à gouvernance locale (collectivités et citoyens) ne disposent pas de moyen de couverture des risques, élevés dans les premières phases du projet. EnRciT intervient pour financer une partie des dépenses de développement en participant au capital de la société de projet. En cas de réussite c'est-à-dire si les autorisations nécessaires sont obtenues, EnRciT cède ses parts aux acteurs du territoire tels que les collectivités locales par exemple. Créé en 2018, avec le soutien de l'ADEME, EnRciT est un dispositif de financement doté de 10 millions d'euros par la Caisse des Dépôts, l'Ircantec et le Crédit Coopératif. Ce dispositif doit permettre de financer environ 150 projets sur 10 ans.

<https://enrcit.fr/>

<sup>12</sup> L'outil Energie Partagée a mobilisé + de 5 200 actionnaires particuliers pour 16,6 M€ collectés ; <https://energie-partagee.org/devenir-actionnaire/pourquoi-souscrire/>

<sup>13</sup> Médiation & Environnement pour l'ADEME, *Quelle intégration territoriale des EnR participatives? État des lieux et analyse des projets français*, Olivier Gilbert, Fabien Reix ; février 2016

## Quelles retombées ?

« Demain, ce seront des nouvelles recettes pour financer des politiques publiques » Benoit H. - Vitré Communauté

Le développement de projets EnR par les riverains et/ou les collectivités permet de construire un projet

**cohérent avec les spécificités du territoire.** Concrètement, cela permet de définir collectivement le lieu du projet, ses caractéristiques techniques et ses performances environnementales (intégration paysagère, respect de la biodiversité, minimisation des nuisances (bruit, odeur...), gage de confiance pour les riverains.

Ces projets permettent d'optimiser les retombées économiques et sociales localement.

En comparaison avec un projet classique, cela représente **en moyenne 2 fois plus de retombées locales**<sup>14</sup>. Cet écart est notamment lié aux revenus de l'investissement local et au choix de prestataires locaux. En effet, en plus des taxes locales identiques à tous types de projets EnR, des **dividendes** sont distribués aux actionnaires et les **bénéfices** de la société peuvent être valorisés **localement**. Ils peuvent permettre à une collectivité actionnaire d'un projet de financer des actions d'animation pour les habitants, afin de les **sensibiliser** aux enjeux de la transition

« On a parlé oiseaux chiroptères, bruit... ce qui fait que lors de l'enquête publique il y a eu zéro avis négatif. Ça a profondément changé notre perception de l'espace, les éoliennes sont intégrées dans le paysage » Rodolphe G. - Maire de la Chapelle-Montreuil

« Nous menons des actions avec les enfants, de l'école primaire au lycée, sous forme d'ateliers, pour les intéresser aux économies d'énergie et aux EnR » Dominique G. - ICEA EnR

mener des actions de réduction des consommations d'énergie. Cela peut aller de la création, autour d'un parc éolien, d'un sentier de randonnée pédagogique sur le thème de la transition énergétique, à la création d'un

groupement d'achat pour des chauffe-eau solaires ou encore la rénovation de bâtiments publics...

## Se faire accompagner dans la démarche

L'enjeu majeur pour un collectif fraîchement constitué est la **montée en compétence collective** sur tous les aspects d'un projet d'EnR : technique, juridique, administratif, économique. Le projet peut être à l'initiative d'une collectivité, d'un collectif d'habitants ou d'un développeur. **Afin de faciliter l'émergence et la structuration de ces projets, l'Association Énergie Partagée et ses partenaires soutenus par l'ADEME et les collectivités locales sont présents partout en France.** Dans de nombreuses régions, des réseaux d'animation proposent un accompagnement dédié<sup>15</sup>. Il est également possible de contacter sa collectivité locale ou les associations et fédérations nationales promouvant le développement des énergies renouvelables<sup>16</sup>. **De nombreux guides et informations sont en accès libre sur le site d'Énergie Partagée**<sup>17</sup>, mis en place notamment grâce au soutien de l'ADEME. Une des clés du succès réside dans la mise en place de **partenariats transparents et durables** le plus en amont possible du projet entre acteurs locaux qui partagent une même vision. Localement, d'autres structures peuvent apporter un appui aux collectifs, comme l'Association des Centrales Villageoises qui proposent notamment des modèles de projets photovoltaïques en toiture clés en main pour les citoyens et collectivités locales.

## Quelles améliorations possibles ?

Le bonus octroyé par l'Etat aux projets à gouvernance locale est soumis à des exigences reposant notamment sur la part de capital détenu par les citoyens et les collectivités. Pour conforter l'implication effective des acteurs locaux dans la gouvernance et éviter certains effets d'aubaine, l'Ademe propose d'imposer que cette part de capital soit définie relativement à la taille du projet (€/kW) et non pas uniquement relativement à ses fonds propres, qui peuvent, pour certains modes de financement, être très faibles.

<sup>14</sup> Énergie Partagée, Les retombées économiques locales des projets citoyens, décembre 2019, à paraître

<sup>15</sup> <https://energie-partagee.org/outils/les-reseaux-regionaux>

<sup>16</sup> AMORCE, FNCCR, CLER...

<sup>17</sup> <https://energie-partagee.org/>

## LE FINANCEMENT PARTICIPATIF AVEC PLATEFORME EN LIGNE

### Chiffres clefs

En 2018 : 153 projets, 38 M€ (64% solaire, 21% éolien, 7% réseau de chaleur, 3,9% biogaz, 2,8% hydraulique, 1,4% efficacité énergétique) pour 1 131 MW. En 2017 : 92 projets, 20,5 M€. En 2016 : 66 projets, 11,5 M€<sup>18</sup>. **Entre 2016 et 2018, plus d'1/3 des nouveaux projets ENR qui se sont montés en France ont fait appel à du crowdfunding** (Source : IDDRI).

### Le crowdfunding, c'est quoi ?

**Le financement participatif via une plateforme en ligne (crowdfunding) est un mode de participation sans accès à la gouvernance.** Cela consiste à mobiliser l'épargne d'un grand nombre d'individus pour le financement d'une part minoritaire du projet. Il s'agit le plus souvent de **prêts** ou **d'obligations**. Pour le porteur du projet EnR, c'est un complément alternatif au prêt bancaire classique. L'implication du particulier est relativement simple et de courte durée. Il s'agit habituellement d'un contrat financier de prêt ou obligation d'une durée de **2 à 5 ans** assorti d'un taux d'intérêt brut généralement compris entre **2% à 6%**<sup>19</sup>. Les prêteurs interviennent généralement lorsque le projet est dépourvu de risques majeurs, c'est-à-dire une fois les autorisations obtenues, juste avant la construction.

Le développement du crowdfunding a été jusqu'à maintenant appuyé par un soutien public incitatif apporté lors des appels d'offre lancés par l'Etat via un bonus participatif appliqué sur le prix d'achat de l'électricité produite. Il concerne uniquement les projets d'électricité renouvelable.

En 2014, la France a adopté une **règlementation** apportant un **cadre sécurisant** au financement participatif via des plateformes en ligne<sup>20</sup> ce qui a permis le développement de **nombreuses plateformes** telles que Lendosphere, Enerfip, Lendopolis, LUMO, Tudigo... De nouvelles plateformes tentent de se positionner sur un marché où l'on commence à observer un phénomène de concentration (rachat de plateformes par des grands groupes du secteur bancaire).

### Pourquoi le crowdfunding ?

Avec des participations entre 10 et 2000€ selon les campagnes, les plateformes en ligne permettent au plus grand nombre d'accéder aux informations essentielles sur les projets d'EnR qui sollicitent du crowdfunding et permettent aux particuliers éligibles d'orienter leur épargne vers un projet durable. C'est un levier important dans le soutien de la transition énergétique des territoires qui permet de flécher de manière transparente l'épargne locale vers des projets vertueux. Indirectement, c'est également un bon indicateur d'acceptabilité locale des projets car le soutien public favorise le crowdfunding issu des habitants résidents dans le département du projet voire dans les départements limitrophes.

### Comment faire du crowdfunding ?

Le porteur de projet fait appel à une des plateformes de crowdfunding<sup>22</sup>. La plateforme joue le rôle d'intermédiaire entre le porteur du projet et les prêteurs qui pourront contractualiser directement en ligne puis suivre les échéances du contrat de prêt.

### Quelles améliorations possibles ?

Si le crowdfunding permet bien de flécher une partie des bénéfices d'un projets EnR vers les citoyens ayant prêté leur épargne, les prêts proposés sur certaines campagnes de crowdfunding sont en général de courte durée (moins de 4 ans) avec des taux d'intérêt attractifs, ce qui ne reflète pas vraiment les conditions de financement des projets ni leur durée de retour sur investissement.

Par ailleurs, le passage par des plateformes de crowdfunding reste aujourd'hui un acte engagé. Pour passer à une massification du dispositif en lien avec les objectifs de développement des EnR, la distribution de tels produits localisés par les banques de détail pourrait permettre d'accompagner un plus grand nombre de projets tout en fléchant les revenus de ces placements à la maille du territoire.

<sup>18</sup> Baromètre du crowdfunding EnR 2016, 2017, 2018

<sup>19</sup> Tout comme l'ensemble des produits de placement, les taux d'intérêt font l'objet de prélèvement à la source

<sup>20</sup> Ordonnance n°2014-559 du 30 mai 2014 relative au financement participatif. Le statut d'intermédiaire en financement participatif (IFP), pour les plateformes de don et de prêt, est régulé par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution).

<sup>21</sup> Certaines collectes sont réservées aux personnes physiques résidant dans le département du projet. Parfois, on observe des taux privilégiés pour les personnes géographiquement proches du projet.

<sup>22</sup> Voir la liste des plateformes adhérentes à Financement Participatif France <https://financeparticipative.org/college-du-financement-participatif>

## ACTIONS DE L'ADEME

L'ADEME s'est impliquée de longue date dans le soutien aux projets participatifs. Aux côtés de nombreuses collectivités locales (la plupart des Régions notamment), l'ADEME favorise l'accompagnement des projets citoyens d'énergie renouvelables en phase d'émergence : structuration d'une animation nationale avec un centre de ressources (guides, formations, etc.) via Énergie Partagée Association, soutien aux structures d'animation régionales pour susciter et accompagner les projets, soutien technique et financier aux premières études des projets.

En 2018, l'ADEME a ainsi participé au financement d'une quinzaine de projets d'EnR à gouvernance locale et contribué au soutien de près de 20 animateurs régionaux. Au préalable, l'ADEME s'était fortement impliquée dans les réflexions préalables qui ont permis de créer l'outil EnRciT lancé en 2018.

Enfin, l'ADEME participe au comité de pilotage du [label ministériel « Financement participatif pour la croissance verte »](#) qui a été mis en place par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, en partenariat avec Financement Participatif France.

### POUR EN SAVOIR PLUS

- **Site Energie partagée** (Centre de ressources national): <https://energie-partagee.org>
- **Carte interactive des projets à gouvernance locale en France** : <https://energie-partagee.org/energie-citoyenne/tous-les-projets>
- **Infographie « Comment contribuer à un projet d'EnR ? »** : <https://www.ademe.fr/comment-contribuer-a-projet-denergie-renouvelable>
- Informations grand public sur ademe.fr : <https://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/dossiers-comprendre/projets-citoyens-developpement-energies-renouvelables>
- Informations collectivités sur ademe.fr : <https://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/animer-territoire/mobiliser-acteurs-territoire/developpement-projets-citoyens-denergies-renouvelables>
- **Le dispositif de financement EnRciT** : <https://enrcit.fr>
- **Site de l'association des professionnels du crowdfunding** : <https://financeparticipative.org>
- **Site des centrales villageoises**: <http://www.centralesvillageoises.fr>
- **Energie Partagée, Les retombées économiques locales des projets citoyens, décembre 2019** : <https://energie-partagee.org/etude-retombees-eco>
- COPAWATT, L'impact social des coopératives citoyennes de production d'énergie, un premier retour d'expérience de 4 initiatives de la région Auvergne Rhône Alpes, décembre 2019 (**à paraître**)
- **IDDRi, Les projets participatifs et citoyens d'énergies renouvelables en France - État des lieux et recommandations, Andreas Rudinger, juin 2019** : <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/etude/les-projets-participatifs-et-citoyens-denergies-renouvelables-en>
- **WAVESTONE, Transition énergétique : le temps des citoyens et des territoires ? 2019** : <https://www.wavestone.com/fr/insight/transition-energetique-citoyens-territoires>
- **ADEME, La Lettre Stratégie, n°50, décembre 2016** : <https://www.ademe.fr/ademe-lettre-strategie-ndeg-50>
- **Quelle intégration territoriale des EnR participatives? État des lieux et analyse des projets français, Olivier Gilbert, Fabien Reix 2016** : <https://www.ademe.fr/integration-territoriale-energies-renouvelables-participatives>
- **AMORCE, Financement des projets d'énergies renouvelables par les collectivités et les citoyens, 2016** : <http://www.amorce.asso.fr/fr/espace-adherents/publications/energie/energies-renouvelables/financement-des-projets-denergies-renouvelables-par-les-collectivites-et-les-citoyens/>